

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un entrepôt pour la distribution de produits de télécommunications à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de Vodafone Procurement Company S.à r.l. concernant Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un entrepôt pour la distribution de produits de télécommunications à Bettembourg a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 26 février 2025 Réf. EAU/AUT/24/0958 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 7 mars 2025 et va jusqu'au 15 avril 2025 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, 6 mars 2025

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

